

Arnaques sur le Web

- [Se protéger sur Internet - LeBonCoin : les 3 Arnaques à connaître pour éviter les escrocs](#)
- [Se protéger sur Internet - Réservation sur Internet de locations de vacances esquivier les arnaques](#)

Se protéger sur Internet - LeBonCoin : les 3 Arnaques à connaître pour éviter les escrocs

Document réalisé d'après les travaux du site [Signal-Arnaques.com](https://signal-arnaques.com) : [Leboncoin les 3 Arnaques à connaître pour éviter les escrocs.](#)

Présentation de [Signal-Arnaques.com](https://signal-arnaques.com)

“ Citation

Signal-Arnaques est une plateforme communautaire qui permet aux internautes de s'informer sur les arnaques et de réaliser des signalements. Ce présent guide a pour objectif de présenter tout ce qu'il y a à savoir sur son fonctionnement. N'hésitez pas à utiliser le moteur de recherche pour rechercher des informations.

Le site permet de s'informer ou de se faire aider si l'on est victime d'une arnaque.

Les signalements sont classés suivant 12 catégories qui regroupent des définitions, des conseils et les listes d'arnaques dénoncées par les internautes.

[Guide de Signal-Arnaques](#)

Pour signaler une arnaque, il suffit de [remplir un formulaire de signalement](#).

SIGNALER UNE ARNAQUE

Votre email*

ou se connecter

Cochez ici si vous souhaitez recevoir notre newsletter sur les actualités d'arnaques et fraudes (techniques, infos urgentes...)

INFORMATIONS SUR L'ARNAQUE

Type d'arnaque *

Au moins un des quatre champs suivants est obligatoire :

Pseudonyme utilisé par l'arnaqueur

Email frauduleux

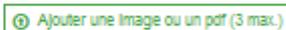
Téléphone lié à l'arnaque

Url / Site internet frauduleux

Contenu de l'arnaque *

Commentaire / Explications *

Pièce(s) jointe(s)



Ce signalement est-il lié à un achat ou une utilisation du service ?

Non Oui, j'ai utilisé/ j'ai consommé

J'approuve [les conditions générales d'utilisation du site](#)

Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

Signaler l'arnaque

Présentation de *LeBonCoin.fr*

Introduction

Citation

LeBonCoin est un site web de petites annonces, fondé en France, durant l'année 2006, par le conglomérat norvégien *Schibsted*. Son modèle économique repose sur la gratuité de son service pour les particuliers et la mise en relation de l'offre et de la demande locales. La société exploitante porte le nom de *LBC France*.

[LeBonCoin - Wikipédia](#)

LeBonCoin est le site d'annonces le plus visité en France : Avec ses 27 millions d'annonces, il se classe 6^e meilleur site français et 180^e mondial ! Une notoriété qui malheureusement ne pouvait rester réservée aux honnêtes gens... Les escrocs en tout genre s'y engouffrent et tentent de vous arnaquer par tous les moyens. Chaque semaine, plusieurs dizaines de témoignages émis sur Signal-Arnaques relatent des escroqueries.

Comment *LeBonCoin* lutte contre les arnaques

LeBonCoin s'offre une armada de plus de 150 modérateurs chargés d'analyser les annonces suspectes : Plus de 600 000 sont vérifiées quotidiennement.

Plusieurs armes sont mises à la disposition des modérateurs de *LeBonCoin* :

- **Blacklistage de mails** : un escroc reconnu est immédiatement bloqué et ne peut plus déposer d'annonce avec une adresse mail donnée.
- **Blocage des IPs** : L'adresse IP d'un ordinateur dépend de son lieu de connexion. *LeBonCoin* n'offre pas les mêmes fonctionnalités d'un pays à l'autre... Par exemple, si vous vous connectez d'Afrique centrale, il est impossible de déposer une annonce !
- **Filtrage par REGEX** : C'est un peu technique, mais en fait certains termes génèrent des alertes pour aider les modérateurs à identifier les annonces interdites. Exemple : Prêt d'argent entre particuliers...

Malgré tout cet arsenal, impossible de tout filtrer parfaitement et c'est souvent l'utilisateur qui doit assurer au final lui-même sa protection : c'est l'objectif de cet article... vous expliquer les arnaques les plus courantes !

La plus présente : l'arnaque « *Paypal* »

L'arnaque *Paypal* est très simple à comprendre. Vous vendez un bien et un potentiel acheteur (escroc) vous contacte : il vous dit être intéressé et après une rapide négociation, il vous encourage à utiliser *Paypal*. Il prétexte que c'est un moyen pour lui de se protéger. Ironique en fait quand on sait ce qu'il est en train de faire... Bref, une fois que vous avez transmis votre mail *Paypal* après création d'un compte, cette personne vous envoie un faux-mail à l'effigie de *Paypal* qui confirme la réception d'un paiement ! À s'y tromper... Si vous tombez dans le panneau, vous envoyez votre colis... Et vous vous êtes donc fait arnaquer sur *LeBonCoin* !

Deux témoignages correspondant à cette arnaque :

- Arnaque n°1 [LeBonCoin-Paypal par « Sabrina Mille »](#)
- Arnaque n°2 [LeBonCoin-Paypal par « Sabrina Mille »](#)

L'arnaque au « trop perçu » : à connaître absolument

Cette arnaque concerne essentiellement les vendeurs de biens divers mais par expérience on s'aperçoit que les loueurs immobiliers sont principalement ciblés...

Votre interlocuteur (toujours un escroc) vous contacte sur le bien que vous vendez (ou louez) et vous propose d'effectuer soit un virement, soit de vous envoyer un chèque. En apparence, tout va bien !!! Cela ne va pas durer...

La suite : Vous recevez un chèque ou un virement qui affiche une caractéristique plutôt plaisante, le montant est supérieur à ce qui était convenu... Si vous êtes quelqu'un d'honnête (comme 95 % des gens), vous culpabilisez et contactez votre interlocuteur qui vous explique s'être trompé... Il vous remercie donc et vous invite à lui envoyer un chèque du montant de la différence. Si vous le faites, vous perdez tout et l'arnaque est bouclée !

- Si vous avez reçu un chèque, c'est que ce dernier est en bois ou volé.
- Si un virement a été fait, l'émetteur de ce virement (l'escroc) a provisionné le compte avec un chèque en bois : du coup, la banque s'aperçoit du problème et l'argent est retiré de votre compte... bien qu'il y était il y a encore peu de temps ! Et oui, il y a un délai entre le moment où le virement est effectué et la vérification de la disponibilité des fonds... surtout lorsqu'ils viennent de l'étranger.

La plus démodée : l'arnaque au *Mandat Cash* ou *Western Union*

LeBonCoin est sorti en 2006. Cette arnaque devait probablement être la première du genre à s'y être insérée.

Contrairement aux 2 dernières qui ciblaient les vendeurs (ou loueurs), celle-ci cible les acheteurs à la recherche de bonnes affaires.

Pour monter leur escroquerie, les escrocs déposent des annonces à des prix défilants toute concurrence. Vous êtes attirés et ces derniers vous invitent à réaliser un virement via un *Mandat Cash* (via *La Poste*) ou par *Western Union* (même genre). Si vous acceptez ce genre de virement, spécialement dédiés aux étrangers :

- vous perdez votre argent,

- ne recevez jamais l'objet convoité
- et désespérez éternellement de pouvoir effectuer un quelconque recours...

LeBonCoin : bons plans ou arnaques ?

Ben les deux, mais avec une écrasante majorité de bons plans quand même. Effectivement, si on regarde les avis sur internet, un peu comme dans les forums, seuls les côtés négatifs ressortent. Pourtant s'il reste le site d'annonce le plus consulté, c'est que la majorité des transactions se déroulent plutôt bien.

Retenez juste ces quelques conseils et tout se passera bien :

- Privilégiez la vente « de proximité » (de main à la main).
- Évitez absolument toute transaction avec des gens de l'étranger : la majorité sont des Arnaques.
- Lisez bien l'annonce et repérez les fautes d'orthographe, de grammaire et autres trucs louches.
- Surfez sur le site de Signal-Arnaques.fr et suivez les conseils déjà prodigués.
- Rapprochez-vous de votre conseiller numérique.
- Et surtout : fiez-vous à votre premier ressenti (l'instinct naturel).

« Très important

Si vous avez un doute sur une annonce, ne vous précipitez surtout pas, ni ne succombez à une éventuelle pression de votre interlocuteur. Prenez le temps de consulter vos proches, amis, etc.

Vous pouvez également présenter l'annonce à la communauté de Signal-Arnaques.fr afin qu'elle vous donne son avis.



Se protéger sur Internet - Réservation sur Internet de locations de vacances esquiver les arnaques

Principe de l'arnaque

“ L'arnaque de la location de vacances n'a pas besoin d'être particulièrement détaillée : elle est simple. Vous payez une caution pour un bien que vous souhaitez louer et le jour de l'emménagement (voire avant), le loueur est aux abonnés absents et aucun logement n'est disponible.

Signal-Arnaques.com

En d'autres termes :

- Soit le logement loué n'existe pas ;
- Soit le logement est déjà loué ;
- Soit le logement est délabré, contrairement à l'annonce.

Les conseils suivants suivent la chronologie de la réservation.

Méfiez-vous des prix trop attractifs

Il est important d'avoir une idée des prix du marché. Pour cela, il faut comparer les biens qui ont des caractéristiques identiques.

Les annonces proposant des prix trop bas ne le font par hasard ou maladresse... Il convient de se poser les bonnes questions : il ne faut pas forcément donner trop de crédit à des justifications « bancales » souvent étayer d'une mention d'urgence.

En effet, une personne malintentionnée justifiera facilement un prix trop bas, d'autant plus si vous rentrez directement en contact avec cette personne.

Demandez d'autres photos

Il est simple pour un arnaqueur de se procurer un ensemble de photos d'une résidence. Pour ce faire il lui suffit de consulter d'autres annonces ou de se « promener » sur les réseaux sociaux.

Afin de mettre en déroute l'arnaqueur, il est simple de lui demander des photos complémentaires en spécifiant sa demande : vue sud, hall d'accueil de la résidence, etc. Si l'interlocuteur est malhonnête, il n'aura aucun mal à présenter une excuse plus ou moins crédible...

Le mail c'est bien, le téléphone c'est mieux

Malgré le développement des moyens de communication dit asynchrone (e-mail, SMS, messagerie instantanée, etc), il est impératif d'avoir un échange téléphonique avant la réservation.

Cet échange permet de réaliser plusieurs contrôles :

- Vérifier que le numéro est bien celui du loueur ;
- Vérifier que la personne est joignable ;
- Vérifier que la personne est disponible ;
- Contrôler l'origine du numéro de téléphone ;
- Analyser le discours (hésitations, incohérences) ;
- Vérifier le numéro de téléphone depuis un annuaire inversé.

Origine des numéros de téléphone

Le début d'un numéro de téléphone correspond à l'indicatif du pays. Cette information permet de situer géographiquement l'appel. Le signe « + » peut également être remplacé par « 00 ».



Attention

Il faut également prendre garde aux numéros commençant par « 089 », [les coûts d'appel peuvent dépasser 0,80 €/min ou 3 €/appel.](#)

Annuaire inversé

L'annuaire inversé permet d'obtenir le nom et l'adresse d'un numéro de téléphone. Ce service fonctionne pour les lignes fixes (à condition de ne pas être sur liste rouge), ainsi que certaines lignes de téléphones portables.

De nombreux sites proposent des annuaires inversés, ce service peut être gratuit ou payant. Le site des [PagesJaunes.fr](#) est accessible simplement et gratuitement.



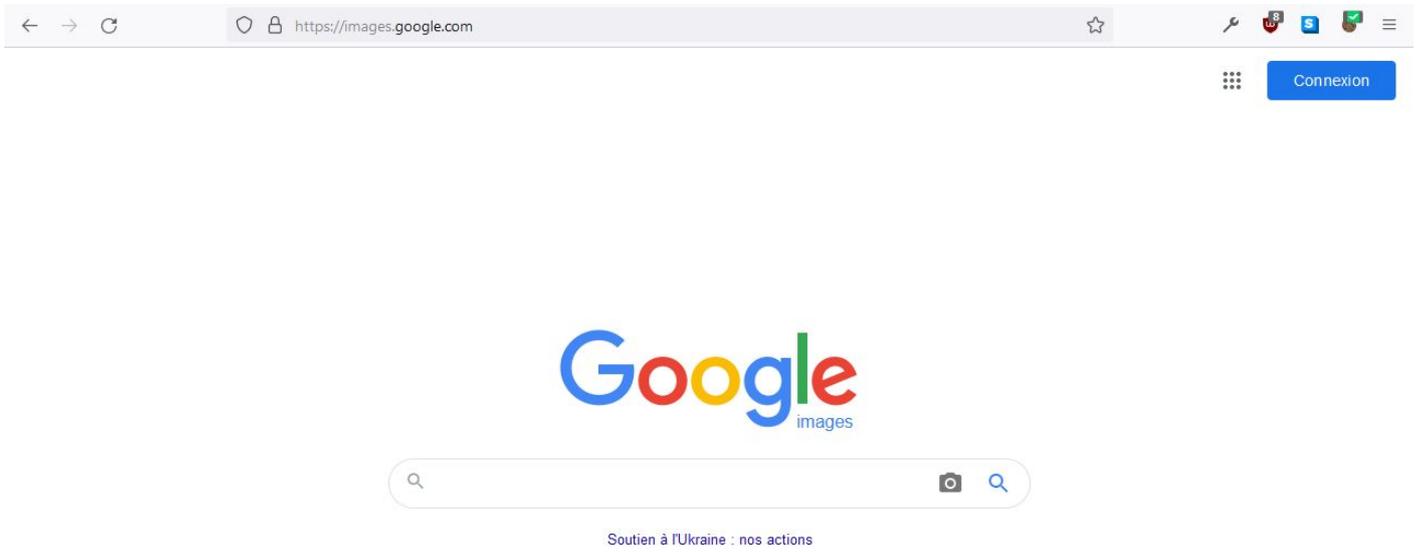
Enquêtez un minimum

Utilisez les sites Web pour trouver des informations :

- Tapez le nom, l'adresse e-mail ou encore l'adresse du propriétaire sur un moteur de recherche ;
- Tapez le nom, l'adresse e-mail sur un site de référencement des arnaques comme [Signal-Arnaques.com](#) ;
- Localisez la location grâce à [Google Maps](#) ;
- Recherchez l'existence de photos identiques en utilisant le service de [Google Images](#), si des photos identiques correspondent à une autre destination vous pouvez passer votre chemin !

Recherche d'image inversée

Google propose un service assez performant de recherche d'image inversée. Il s'agit de lui fournir une image, le site nous renvoie des résultats correspondant à cette image. Il est donc en mesure de proposer les sites affichant exactement cette image. Le service se nomme [Google Images](https://images.google.com).



Plusieurs façons de procéder :

- Entrer le lien *Web* de l'image en cliquant sur l'icône ne forme d'appareil photo puis « Coller l'URL de l'image » ;
- Faire glisser une image depuis l'explorateur de fichier dans le champ de recherche ;
- Ou bien sélectionner l'image depuis l'emplacement dans l'ordinateur en cliquant sur l'icône ne forme d'appareil photo puis « Importer une image ».

Le résultat de la recherche est partagé en plusieurs sections, dont deux notables :

- « Images similaires » ;
- « Pages contenant des images identiques ».

Cette dernière section permet notamment de prendre connaissance des autres sites affichant cette image. Si vous y trouvez des mentions d'une destination autre, il est préférable de ne pas donner suite.

Mise en pratique de recherche d'image inversée

Une annonce vous propose une villa moderne située en Vendée...



Quelles infos peut-on obtenir à l'aide de la recherche d'image inversée ?

« Testez les connaissances » de votre interlocuteur

Lors d'un échange téléphonique avec un escroc, un rédacteur du site *Signal-Arnaques.com* (Jean-Baptiste Boisseau) tend un piège en demandant sur quelle plage il préfère se promener.

[L'arnaqueur aime aller à Omaha Beach \(en Normandie\) alors qu'il annonçait être de Nantes !](#)

Il est également possible de demander si la plage de Carnodon est loin. Si l'interlocuteur répond que la plage est toute proche... vous pouvez raccrocher. Cette plage n'existe pas.

Les intermédiaires... le prix de la tranquillité

Il est très souvent plus économique de faire ses recherches soi-même et de conclure la transaction directement avec le propriétaire. Cependant, l'intervention d'un professionnel offre des garanties supplémentaires (agence immobilière, site *Web* spécialisé).

Néanmoins il faut prendre garde aux faux-professionnels. Si les moteurs de recherche, les *PagesJaunes.fr* ou [Societe.com](#) n'ont pas connaissance de cette entreprise, il convient de ne pas donner suite.

Choisissez le bon site d'annonce

De nombreux sites proposent de trouver des locations de vacances. Certains sont généralistes comme Leboncoin.fr, Vivastreet.com, ParuVendu.fr, etc. D'autres sont spécialisés : [Aritel](http://Aritel.com), [Amivac](http://Amivac.com), [Homelidays](http://Homelidays.com), PaP.fr (Particulier à Particulier). Le site SocialCompare.com en propose de nombreux.

Il peut être opportun de sélectionner un site affichant les avis des utilisateurs... cependant les arnaqueurs savent générer de faux commentaires si nécessaire.

Le contrat n'est pas une option

Un contrat pour une location de vacances est une obligation légale pour un professionnel. Le site du gouvernement dispose d'une page : « [Location saisonnière : les règles à connaître](#) » mentionnant notamment :

“ Il arrive que les particuliers isolés qui louent saisonnièrement à l'aide de petites annonces ne formalisent pas l'accord par un contrat. Un simple échange de lettres peut tenir lieu de contrat, mais les dispositions de l'arrêté du 16 mai 1967 (remise d'un état descriptif préalable) leur sont applicables.

economie.gouv.fr

Un contrat doit notamment :

- contenir des informations obligatoires :
 - coordonnées du propriétaire ;
 - description du bien en location (type, surface, nombre de pièces, etc.) ;
 - tarif avec les modalités de paiement ;
- ne pas contenir de clauses abusives (par exemple : il est illégal d'interdire les animaux domestiques) ;
- être rédigé en deux exemplaires pour être signé par le loueur et le locataire.

Un acompte... Oui, mais 30 % max

Il est normal pour le propriétaire de demander un acompte pour bloquer la réservation. Il est en droit de garder cet acompte en cas d'annulation, voire de demander l'intégralité du prix de la location.

Cependant l'acompte doit être limité à 30 % (c'est la loi). Il est vivement recommandé de ne pas payer la totalité tant que l'état des lieux d'entrée n'est pas réalisé. Évidemment, l'acompte doit être déduit du règlement final.

D'autre part, en cas d'annulation par le propriétaire, il est dans l'obligation de rembourser l'acompte perçu. Dans le cas contraire, vous êtes en droit de réclamer des dommages et intérêts.

Utilisez des moyens de paiements traçables

Le plus souvent, le règlement se passe à distance, surtout pour l'acompte. Certains moyens de paiement sont à privilégier, d'autres à proscrire. Il convient de pouvoir tracer la transaction et identifier le tiers.

Moyens de paiement à privilégier

- Chèque envoyé par courrier postal ;
- Virement après réception du RIB (mais uniquement vers la France) ;
- *Paypal* (sans utiliser l'option de « paiement entre proche » et à condition d'être à l'aise avec ce service ou accompagné) ;
- Carte bleue (s'il s'agit d'une transaction avec une agence ou par l'intermédiaire d'un site spécialisé).

Moyens de paiement à proscrire

- Espèces (aucune traçabilité et envoi postal interdit) ;
- *Western Union* ;
- *Mandat-cash* ;
- Coupon *PCS* alias carte prépayée

En clair : tout ce qui sort de l'ordinaire !

Une assurance ? Pourquoi pas ?

Certains sites d'annonces proposent des assurances optionnelles qui, pour une somme correspondante à un certain pourcentage du loyer, vous couvrent contre les mauvaises surprises (défaut de conformité, annulation du propriétaire...).

Attention cette assurance contient souvent des clauses suspensives, comme un contrat en bonne et due forme...

La technique du double appel

Normalement, le passage par les étapes précédentes ne vous ont pas mis en alerte sur une tentative d'arnaque. Pour aller plus loin dans la démarche, il vous est possible de demander à un proche ou un ami d'entrer en contact avec le locataire. Le but étant de vérifier que les dates que vous avez réservé ne soient plus disponibles.

Sources

- « [Arnaques de locations saisonnières 15 conseils pour les esquiver !](#) » par Anthony Legros pour *Signal-Arnaques.com*.
 - « [Arnaques sur Airbnb une seule règle à connaître pour les éviter](#) » par Anthony Legros pour *Signal-Arnaques.com*.
 - [Carte mondiale des indicatifs téléphoniques](#) sur *Wikipédia.org*.
 - « [Numéros surtaxés et numéros en 08 : les tarifs](#) » sur *Droit-Finances.CommentCaMarche.com*.
 - « [Arnaques : comment les escrocs vous font tomber dans le panneau](#) » par Jean-Baptiste Boisseau pour *Signal-Arnaques.com*.
-

